



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 MARS 2024**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2024-80**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Marie BACH.

**REPRESENTE(S) :** Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

**ABSENT(S) :** M. Louis ALIOT, M. Rémi GENIS, M. Xavier BAUDRY, M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal GOMBERT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

**Adhésion de la ville de Perpignan à l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)**

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

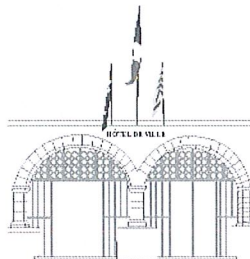
Dans le cadre de l'élaboration, la création et la diffusion des campagnes publicitaires (tous supports : TV, presse, digital, radio ...) l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité permet une maîtrise des risques juridiques et déontologiques.

Dans ce contexte, la Ville souhaite adhérer à l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP).

L'adhésion d'entrée est d'un montant de 295 euros puis de 869 euros par an.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver l'adhésion de la Ville de Perpignan à l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité,
- 2) De pérenniser le renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle,



- 3) D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière,
- 4) De prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville,

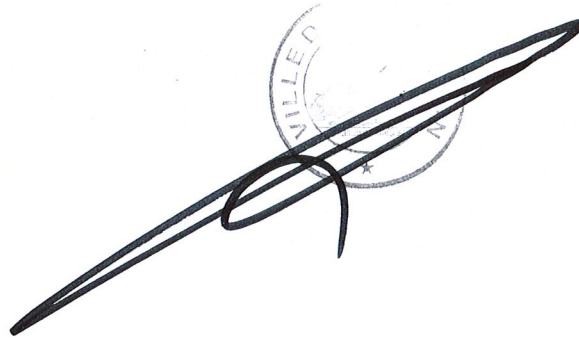
OUI cet exposé,  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

50 POUR

=====  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20240328-187080-DE-1-1  
Accusé reçu le : - 4 AVR. 2024  
Affiché le : - 4 AVR. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the word "VILLE" at the top and "M. PONS" at the bottom, with a star in the center. The signature is a cursive, stylized name.